

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES « VALLEE DE L'HERAULT »**

BP 15 - 100 chemin Marc Galtier – 34 150 GIGNAC

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de l'Hérault

Séance du 20 novembre 2006

Nombre de membres		
Afférents Au conseil communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
42	42	33

L'an deux mille six, le 20 novembre à 18h, les membres du Conseil communautaire dûment convoqués, se sont réunis sur la salle du foyer communal à Jonquières sous la présidence de Louis VILLARET, Président.

Présents : M. DIAZ Manuel - M. AGOSTINI Jean André - M. CADILHAC Jean François - M. PIERRUGUES Georges – Mme INFANTE Myriam - M. JOVER Jean Marcel - M. SIDERIS André - M. GOMEZ René - M. POUJOL Robert - Mme BARRAL Hélène - M. CALAS Alain - M. VILLARET Louis - M. YVANEZ André - M. CABELLO Gérard – M. GENNESON André - M. MANEIRO Charles - M. CARCELLER Claude - Mme FOURNEL Michèle - M. MATEU Gabriel - M. SANCHEZ Norbert - M. DONNADIEU Jacques - M. BELLOC Jean Paul - M. ASENSI Raphaël - M. NOUGAREDE Elie – M. REQUIRAND Daniel - Mme GERBAL Renée - M. GHIBAUT Jean-Pierre - M. BERTOLINI Jean Pierre - M. GASTAN François - Mme GUERRE Nicole - M. PALOC Eric

Date de convocation
9 novembre 2006

Absents excusés : - Mme MARTIN Françoise - M. LASSALVY Christian - M. ROQUAIN Jean Michel – M. Gérard DELFAU - M. ANDRIEUX Jacques - M. RUIZ Jean François - M. ASTIE Michel

Date d'affichage

Absents : M. SALASC Philippe - Mme VIVIEN Isabelle - M. TOURET Jean Louis - M. DEJEAN Maurice

M. ASTIE Michel donne pouvoir à M. GHIBAUT Jean-Pierre
M. ANDRIEUX Jacques donne pouvoir à Claude Carceller
M. AGOSTINI Jean André donne pouvoir à M. DIAZ Manuel
M. Daniel REQUIRAND est désigné secrétaire de séance.

Date de retrait d'affichage

Le quorum étant atteint le Conseil communautaire peut délibérer.

Objet de la délibération

90-2006 - Aménagement des Abords du Pont du diable - Acquisition foncière à l'amiable sur la commune d'Aniane : parcelles BH 20, 42, 36

Rapporteur, Raphaël ASENSI, Vice-président,

Le rapporteur explique que le projet d'aménagement des abords du Pont du Diable s'inscrit dans le contexte de mise en valeur du site constitué par les ouvrages d'arts reconnus Patrimoine mondial par l'UNESCO, et les gorges de l'Hérault.

Ce projet vise à préserver et restaurer le site, à gérer globalement la fréquentation du site (dont les flux automobiles) et à améliorer l'accueil des visiteurs.

Le projet a obtenu l'avis favorable des commissions Départementale et Supérieure des Sites en 2004.

Le Préfet a déclaré le projet d'aménagement des abords du Pont du Diable d'Utilité Publique le 22/01/2005. L'aménagement des abords du Pont du Diable nécessite la réalisation d'achats fonciers. Certains propriétaires étant vendeurs, la Communauté de communes Vallée de l'Hérault a la possibilité d'acquérir à l'amiable certaines parcelles.

Après négociation avec ces propriétaires, le rapporteur propose au Conseil d'acheter les parcelles suivantes, nécessaires à l'aménagement du site. Le prix d'achat est basé sur l'évaluation du service des Domaines, augmenté de la marge de négociation fixée par ce service.

Propriétaires	N° parcelle	Superficie	Nature du sol	Prix au m ²	Indemnité	Montant €
Mme SEVERAC Noëlle épouse FRANCO	BH20	3 720 m ²	vigne bien entretenu (Carignan)	2,23 €/m ²	1720 €	10 000 €
SANIER Edmond, BASCOUL Geneviève, MARTIN Gisèle	BH42	2 840 m ²	landes	0,52 €/m ²		1 465 €
DALBY Bernadette, DALBY Francis, DALBY Jeanine, DDALBY Chantal	BH36	2 370 m ²	Landes	0,52 €/m ²	778 €	2 000 €

Le rapporteur précise que ces parcelles faisaient partie de l'enquête parcellaire. Un accord amiable a été obtenu, par conséquent il n'y aura pas lieu de saisir le juge de l'expropriation pour ces deux parcelles.

Les crédits nécessaires à cette acquisition sont inscrits au Budget primitif 2006.

Le Conseil, Oui l'exposé du rapporteur, et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'acquérir les parcelles **BH 20, 42 et 36** pour un montant de **13 465 € HT**, hors majoration des frais d'acte prévisibles
- d'autoriser le Président à signer l'ensemble des documents relatifs aux achats de ces terrains
- de solliciter les aides financières possibles auprès des partenaires de la Communauté de Communes "Vallée de l'Hérault", et en particulier auprès de l'Union européenne, de l'Etat, du Conseil Régional Languedoc-Roussillon et du Conseil Général de l'Hérault.

Fait à Gignac, le 1^{er} décembre 2006

Le Président
Louis VILLARET